



RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Introduction

Le rapport annuel de développement durable est un **outil d'orientation préalable aux débats budgétaires** en réponse à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II.

Il doit permettre d'ouvrir le **dialogue** pour révéler les interactions entre les orientations politiques, les programmes et les actions, et leurs effets sur les cinq* finalités du développement durable :

**selon l'article 110-1 du code de l'environnement*

Le projet de territoire de Laval Agglomération composé de 5 défis

DÉFI 1.
**ACCOMPAGNER
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE
ET ENGAGER
L'AGGLOMÉRATION
DANS LES
TRANSITIONS**

DÉFI 2.
**PERMETTRE UN
DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ ET
SOLIDAIRE DES
COMMUNES DE
L'AGGLOMÉRATION**

DÉFI 3.
**RÉPONDRE
COLLECTIVEMENT
ET GLOBALEMENT
AUX DÉFIS
CLIMATIQUES ET
ENVIRONNEMENTAUX**

DÉFI 4.
**OFFRIR UN CADRE
DE VIE DE QUALITÉ
CONJUGUANT
VALORISATION DES
PATRIMOINES ET
OFFRE DE SERVICES**

DÉFI 5.
**DÉMOCRATISATION
DE L'AGGLOMÉRATION**

Les cinq finalités de développement durable

- ✦ La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiment, transport...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité, renouvelable.
- ✦ La préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viable. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets, d'éducation...
- ✦ L'épanouissement de tous les êtres humains
Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers...
- ✦ La cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires
Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.
- ✦ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

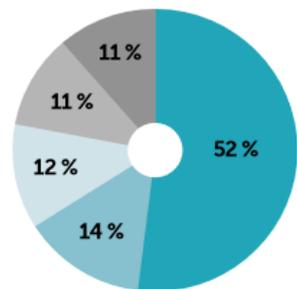


Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET ou Plan Climat Air Énergie Territorial, donne la trajectoire à suivre par le territoire pour réduire son empreinte carbone et s'adapter au changement climatique.

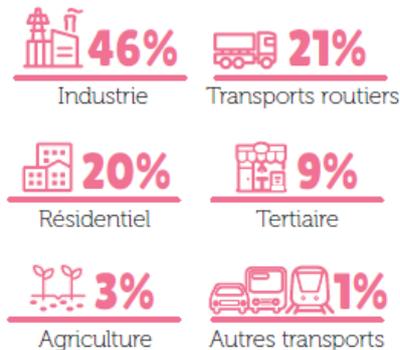
Parmi les constats posés par le diagnostic, quelques chiffres clés à retenir:

Part des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité*



● industrie ● agriculture
● transports ● bâtiment ● déchets

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur d'activité
(4 166 GWh) (source : BASEMIS Air Pays de la Loire)



Facture énergétique du territoire par an*

315 millions d'euros
2 790 € par habitant

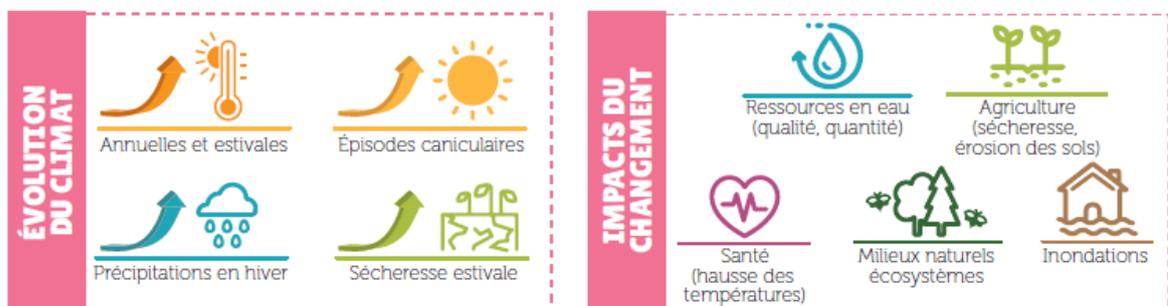
92 % : Taux d'importation de l'énergie



Avec la prise en compte de la vulnérabilité du territoire et de la nécessaire **Adaptation au changement climatique** à développer :

Vulnérabilité

au changement climatique



Les élus du territoire ont défini des axes prioritaires. Le **plan d'actions**, travaillé avec des habitants du territoire en ateliers, est composé de 49 actions organisées autour des 5 axes stratégiques :

Stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial de Laval Agglomération

AXES	1	2	3	4	5
	Relever ensemble le défi climatique	Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité	S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie	Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient	Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie
	Rendre Laval Agglomération et les communes engagées énergétiquement	Nous éco-déplacer, moins et mieux	Régénérer la biodiversité et les milieux naturels	Favoriser une économie circulaire et vertueuse au profit de l'attractivité du territoire	Rénover et construire de manière exemplaire
OBJECTIFS	I	I	I	I	I
	Permettre à tous de s'impliquer dans la transition du territoire et l'articuler avec l'existant	Eco-transporter les marchandises et optimiser la logistique	Préserver les grand et petit cycles de l'eau, et garantir un accès équitable et durable à cette ressource	Accompagner l'activité agricole vers des systèmes moins émissifs, plus sobres et résilients	Exploiter collectivement le potentiel solaire du territoire
	II	II	II	II	II
	Accompagner le grand public, spécifiquement les plus vulnérables, face aux effets des crises climatiques et énergétiques	Décarboner les transports sur le territoire	Aménager durablement en respectant les continuités écologiques et paysagères	Appuyer les acteurs économiques dans l'optimisation des flux et la gestion des ressources naturelles	Développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation
	III	III	III	III	III

Ce plan, d'une durée de six ans, concerne l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. Laval Agglomération en est le coordinateur et portera les actions qui concernent ses missions et compétences.

Accompagnement des communes dans la maîtrise de l'énergie

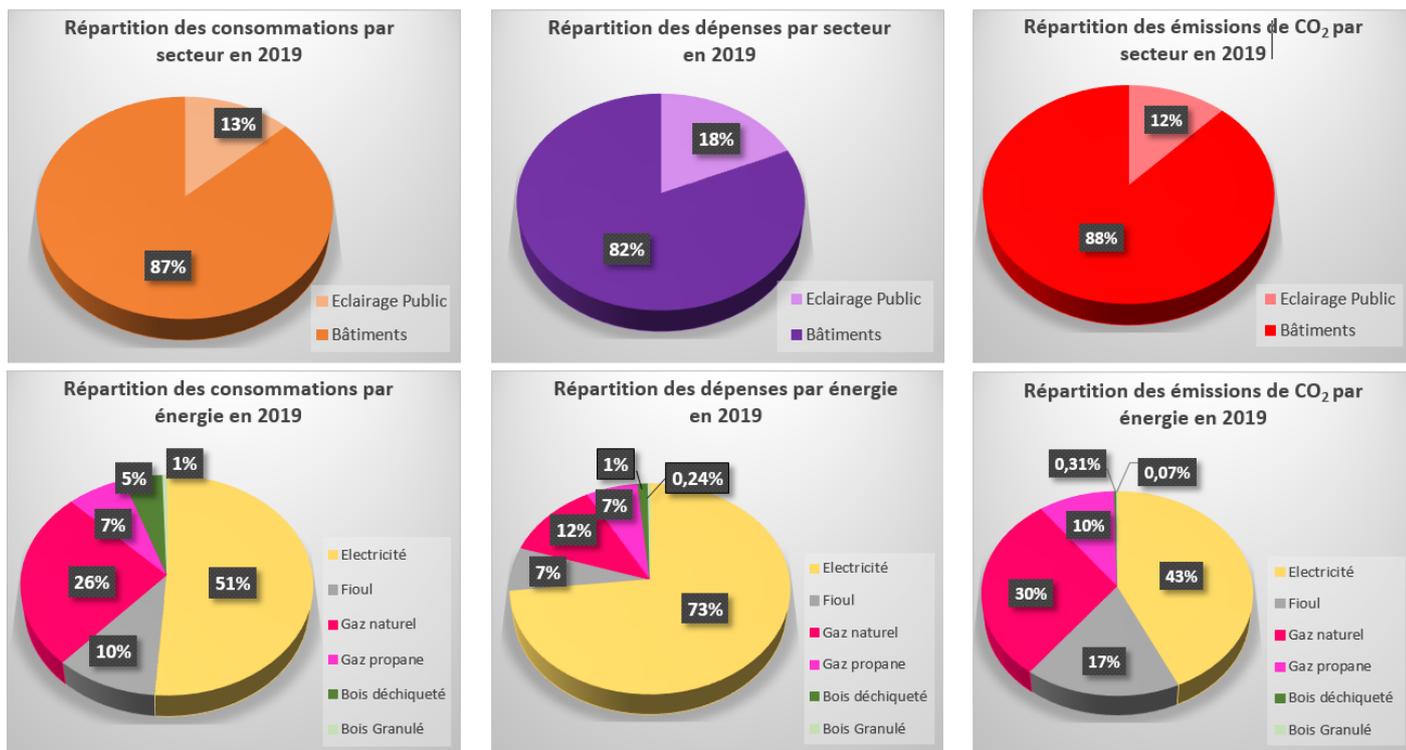


Depuis 2018 Laval Agglo met à disposition de 33 communes de son territoire deux conseillers en énergie. Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) a pour objectif d'aider les petites et moyennes collectivités à maîtriser et diminuer leurs consommations d'énergie et développer des énergies renouvelables.

Un suivi des consommations d'énergie et d'eau a été mis en place afin de proposer à chaque commune un **bilan énergétique** sur son patrimoine communal (387 bâtiments et 548 armoires de commande pour l'éclairage public recensés). Les conseillers sont également à disposition pour accompagner techniquement ou administrativement (cahier des charges, dossier de demande d'aide...) les projets de rénovation, de construction ou encore de développement d'énergie renouvelable. Un accompagnement est également réalisé pour l'application du dispositif Eco Énergie Tertiaire.

Exemple de bilan réalisé :

Indicateurs généraux en 2019



Rénovation de l'habitat

Le renforcement de la communication autour des services portés par Laval Agglomération et la Maison de l'Habitat doit permettre de multiplier les travaux de rénovation.



En lien avec le dispositif national France Rénov', Laval Agglo propose un **accompagnement** local au travers de la Maison de l'Habitat, pour guider les propriétaires, les copropriétaires et les investisseurs dans leurs projets de rénovation.

En fonction de l'état d'avancement du projet et des situations, cet accompagnement peut se traduire par des conseils (techniques, financiers, juridiques) de la prise de décision à la réception des travaux, des aides financières sous conditions (audit énergétique, maîtrise d'œuvre, voire travaux), ou bien, le montage de certains dossiers de demandes de subvention.

Afin de valoriser la filière des **matériaux bio-sourcés** – chanvre, lin, coton recyclé, ouate de cellulose, fibre de bois, paille – Laval Agglomération a créé une nouvelle aide. Cette aide est à destination de tous les propriétaires engagés dans une rénovation énergétique globale pour des travaux d'isolation utilisant ces matériaux bio-sourcés. D'un montant maximal de 4 000 €, selon les ressources du foyer, elle constitue un plus non négligeable pour la réalisation des travaux.

Amélioration des performances énergétiques

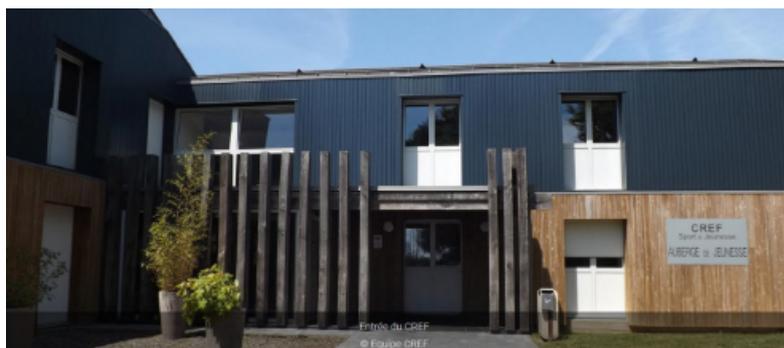
Les dispositifs d'aide à l'immobilier portés par Laval Economie ont été revus en profondeur en 2022 pour les orienter vers la transition énergétique et le soutien à l'économie de proximité. Le **fonds de transition énergétique** vise désormais à accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire.

Chiffres clés 2022 :

- **18 nouvelles entreprises accueillies** dans les bâtiments économiques de Laval agglomération
- **14 projets immobiliers soutenus** avec 1 187 572 € de subventions attribuées.
- **68 entreprises financées** (contre 51 en 2021), sur 19 communes avec 1 126 000 € de prêts engagés.

L'ensemble des points lumineux d'éclairage public du patrimoine de Laval Agglomération va être équipés de lampes **LED** (coût 800 k€).

De même, des travaux d'amélioration des **performances énergétiques** des bâtiments communautaires sont programmés, par exemple, la maison des sports du Centre Régional d'Education Formation à Laval (61 k€).



Partenariat avec Air Pays de la Loire

air | pays de
la loire
www.airpl.org

Air Pays de la Loire est une association agréée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire.

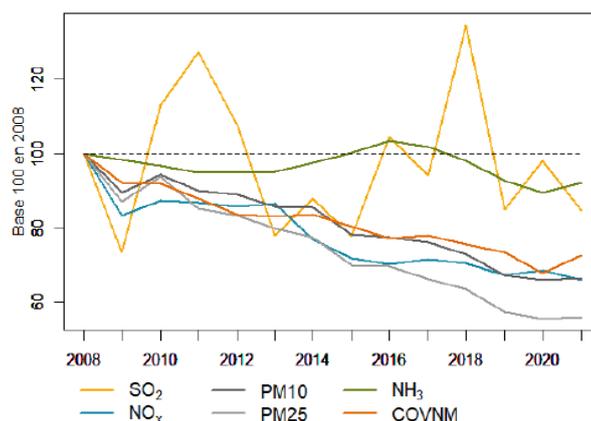
Elle assure les missions suivantes :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes et indicatives, la réalisation de campagnes de mesure et l'usage de systèmes de modélisation numérique ;
- l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqués, bulletins, rapports et par son site Internet www.airpl.org;
- l'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air ;
- l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Laval Agglomération est **adhérente** à l'association et une convention de subvention d'équipement est également signée sur 5 ans (2023-2027) pour l'entretien et le développement de **points de mesures**. Les mesures effectuées sur le territoire (avenue de Chanzy à Laval) permettent de suivre les évolutions des niveaux de pollution, et d'alerter en cas de dépassement.

Les données d'émissions de Gaz à effet de serre ou de polluants ont permis l'écriture du diagnostic du plan climat.

Évolution des émissions de polluants entre 2008 et 2021 (base 100 en 2008)



Développement de la mobilité douce

Laval Agglomération a mis en place des **vélos** en libre-service dotés d'assistance électrique.

De plus, des vélos électriques en location longue durée sont proposés aux habitants de l'agglomération avec succès ainsi que la mise à disposition de **trottinettes**.

L'aide à l'achat de vélos à assistance électrique par Laval Agglomération :

2022 a été une année charnière pour notre aide à la mobilité active puisque l'aide à l'achat est passée d'une subvention à l'acquisition à une subvention à l'achat de vélo-cargo. Ce



changement c'est opéré après la décision du Département de Mayenne de subvention les VAE à hauteur de 300€ ce qui a permis à Laval Agglomération de mettre l'accent sur les vélos-cargo, plus coûteux et peu subventionnés. Entre 2021 et 2022, près de 2 000 VAE ont été financés ce qui a motivé nos élus à faire évoluer l'offre vers des vélos moins courants.

En 2022, 889 VAE ont été financés pour un montant de 174 000 €. L'ensemble des vélos ont été achetés chez des revendeurs locaux ce qui a permis d'aider les acteurs des mobilités à hauteur de 1 659 690 € de chiffre d'affaire.

Convention "Place au Vélo" lancée en 2022 :

Sur l'année 2022, "Place au vélo" a été fortement présent sur internet avec 14 991 visites du site, 166 postes sur les réseaux sociaux, 10 parutions dans la presse et 6 événements animés.

Ces événements ont permis de sensibiliser 1 135 personnes, de vendre à bas prix 100 vélos et de marquer 100 vélos. L'association a aussi accompagné 53 entreprises qui représentent 12 849 salariés. Un groupe scolaire a été suivi sur l'année permettant de sensibiliser 392 élèves du territoire.

Pour terminer le déploiement du service de découverte des vélos-cargo en septembre 2022 a permis à 19 personnes de tester des longtails, biporteurs et triporteurs. Les usagers ont parcouru 1 263 km en vélos-cargo ce qui représente 243 kg de CO² économisé par rapport à des trajets en voiture. Sur 19 personnes, 13 ont répondu à une enquête à la suite de la découverte. 7 d'entre eux avaient l'intention de pérenniser la pratique via une location longue durée ou un achat, 6 n'étaient pas sur de se lancer immédiatement et 1 a trouvé que le vélo-cargo ne convenait pas à ses besoins.

Poursuite de l'expérimentation des voies partagées bus-vélos

Démarrée en 2021 et prévue pour une durée de 3 ans, **l'expérimentation des voies partagées pour les bus et les vélos entre Saint-Berthevin, Laval et Bonchamp** s'est poursuivie. Elle vise à rééquilibrer la place des différents modes de déplacement, d'améliorer les temps de trajets en bus et d'optimiser les parcours à vélo.

De juillet à septembre 2022, **900 citoyens ont voté sur des propositions d'aménagement** sur ces axes. Les priorités en matière d'aménagement sont : la sécurité des accès, la création des voies dédiées aux mobilités douces.

Évolution du contrat de la DSP Transport

Le nouveau contrat de la délégation de service public de transport a pour objectif la **décarbonation** de la flotte de bus, l'augmentation de la **fréquence** de passage de certaines lignes, de nouvelles lignes de bus, des changements d'amplitude horaire.

Six bus électriques vont compléter ceux existant et il y en aura à terme 18 bus électriques en trois ans. Des bus au Biogaz carburant compléteront la flotte. La décarbonation de la flotte de transport collectif représentera 1.5 millions d'euros d'investissement par an.

Laval Agglomération a par ailleurs mis en place la gratuité des transports en commun les week-ends et jours fériés.

Animation de Défi mobilité

Des défis mobilité sont développés sur le territoire afin d'inciter les citoyens à se déplacer en mode **écomobilité** : à pied, à vélo, en trottinette, en bus en covoiturage.

Le Défi Mobilité Employeur, temps fort de la mobilisation pour l'usage de la mobilité durable

Organisé par Alisée en partenariat avec l'ADEME et la Région Pays de la Loire, le Défi Mobilité est avant tout une aventure collective créée pour redécouvrir les usages de la mobilité sur les trajets domicile-travail et domicile-école. Laval Agglomération a participé pour la deuxième fois à cet événement en incitant écoles et entreprises à organiser des animations durant cette semaine. Le Défi a été un temps fort pour les mobilités actives et plus particulièrement le vélo qui a représenté 43% des déplacements enregistrés.

15 entreprises sur le territoire ont participé à cette première édition. Au total 147 personnes ont changé de mode de déplacement durant cette semaine de défi, cela représente 579 trajets réalisés pour 17 868 km parcourus. Cet événement a permis d'éviter l'émission de 3 009 kg de CO².



La plate-forme Klaxit a été déployée sur le territoire et les covoiturages réalisés sur le territoire, via l'application, sont subventionnés par Laval Agglo et la Région Pays de la Loire. Ainsi, les conducteurs sont rémunérés au minimum 2 € par trajet (d'au moins 2 km) et par personne transportée, et les passagers ligériens, eux, voyagent gratuitement.

Pour mémoire, le bilan 2021

Covoiturage 2021 Rapport chiffré

LAVAL AGGLOMÉRATION



Covoiturage 2022 Rapport chiffré

LAVAL AGGLOMÉRATION



DISTANCE MOYENNE	DURÉE MOYENNE	
DESTINATION DES TRAJETS AU DÉPART DE LAVAL AGGLOMÉRATION		
CA LAVAL AGGLOMÉRATION	24 985	56%
CA Vitré Communauté	3 167	7%
CC Mayenne Communauté	2 690	6%
CC du Pays de Château-Gontier	2 382	5%
NON RÉFÉRENCÉ	2 379	5%
CC de l'Ernée	1 322	3%
Vitre Communauté	1 215	3%
CC du Pays de Craon	1 040	2%
CC du Pays de Meslay-Grez	970	2%
CU Angers Loire Métropole	788	2%
CC des Coëvrons	590	1%

L'évolution de cette pratique sur le territoire a été notable en 2022.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Sensibilisation à la Biodiversité

Laval Agglomération poursuit ses actions de sensibilisation à la nature à travers les **animations** du Centre d'Initiation à la Nature de sensibilisation et de découverte des milieux :

- Porter à la connaissance des habitants la politique de sensibilisation et de protection de la biodiversité de Laval Agglomération
- Faire découvrir la nature ordinaire et moins ordinaire
- Éveiller la curiosité quant au fonctionnement de la nature et son rôle dans l'habitabilité de la Terre par l'espèce humaine. Créer du lien entre les habitants et la nature qui les entoure
- Inciter à adopter des gestes en faveur de la biodiversité (zéro pesticides, aménagements favorables dans son jardin ou dans son balcon, préservation des haies, gestion différenciée des espaces, alimentation...).



Par ailleurs, l'agglomération a la volonté d'accompagner le territoire dans le **programme «Territoires engagés pour la nature»**.

**TERRITOIRES
ENGAGÉS
POUR LA
NATURE**

Un dispositif du plan



Préservation du bois de l'Huisserie

Un schéma d'accueil est en cours sur le Bois de l'Huisserie, espace naturel sensible du territoire. L'Office National des Forêts (ONF) a été mandaté par l'Agglomération pour diagnostiquer et proposer des solutions pour l'entretien et la gestion du bois de L'Huisserie. L'enjeu est de laisser l'endroit **accessible** tout en respectant et améliorant la **biodiversité** en place.

C'est une forêt très agréable mais sur-sollicitée en terme d'usage.



Gestion et Prévention des Déchets

Laval Agglomération a établi son nouveau schéma directeur de gestion des déchets avec un programme d'actions autour de 6 axes : prévention et économie circulaire, optimisation du service de collecte, propreté de l'espace public, modernisation du réseau de déchetteries, déploiement adapté de l'apport volontaire, plan de communication.

Par ailleurs pour l'écriture de ce plan, des ateliers avec les élus, les agents et les habitants ont été organisés afin de faire émerger les idées et propositions.

Une nouvelle stratégie de communication a été déployée relayée par différents supports.
"Moins c'est PLUS"

- DE GASPILLAGE
+ DE COMPOSTAGE

COMPOSTER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET SES VÉGÉTAUX, C'EST :

- d'odeur dans les bacs
- + de place dans les poubelles
- de CO₂ émis par les bennes de collecte
- + de nourriture pour un jardin sain
- de maladie pour les plantes

moins c'est PLUS

- DE DÉCHETS VERTS
+ DE RETOUR À LA TERRE

RÉUTILISER SES DÉCHETS VERTS, C'EST :

- + de volume dans les poubelles
- + d'aliments pour le compost
- d'engorgement dans les déchetteries
- + d'économies pour du paillage fait maison

moins c'est PLUS

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028

Laval Agglomération adopté son **nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2023-2028**

Le PLPDMA affichent à horizon 2029 des **objectifs ambitieux de réduction des déchets**, conformément aux préconisations nationales pour la prévention des déchets :

- **Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés**
- Réduction de 50% du gaspillage alimentaire
- Réduction de 5% des déchets d'activité économique
- Atteinte de 5% de réemploi et réutilisation des déchets ménagers

Concrètement le territoire Laval Agglomération s'engage dans une **réduction de 10 000t à horizon 2029 de sa production de DMA par rapport à 2021** (soit l'équivalent 173 kg par habitant).

Le PLPDMA s'appuie sur quatre axes pour atteindre ces objectifs :

1. Prévention et gestion de proximité des biodéchets
2. Promotion de la consommation responsable
3. Allongement de la durée de vie des objets
4. Exemplarité de la collectivité et de ses services

Le budget pour la prévention des déchets s'élevait en 2022 à 400 655€, sera renforcé de manière significative à partir de 2024 pour atteindre ces objectifs.



Un nouveau défi !

Le principe est simple : 100 participants réunis en 10 équipes ont 16 semaines pour parvenir à réduire la taille de leurs poubelles.

Les premières semaines, les participants pèsent leurs déchets pour une prise de conscience. Ensuite, accompagnés des agents et d'une association locale, ils découvrent les gestes, modifications d'habitudes, pour réduire tous ces déchets.

Jusqu'à moins 30 % de déchets produits

Broyage et compostage

Des opérations de broyage de végétaux sont proposées aux habitants ainsi que la mise à disposition de composteurs ou lombricomposteurs.



Réutilisation de l'eau de pluie

Un bassin de 500 m³ a été créé au stade Le Basser pour la réutilisation des eaux de pluie (91k€).

Laval Agglomération a déployé un dispositif d'aide pour l'achat d'un **récupérateur d'eau de pluie** pour les habitants (30 €/récupérateur).



L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Accompagnement de l'accès à l'emploi

Plusieurs évènements sont soutenus par Laval Agglo : semaine de l'emploi, job-dating, Big-bang de l'emploi. De nombreux supports sont déployés pour une meilleure visibilité.



Un doublement des effectifs du **Chantier Avenir** a été décidé (porté à 24 personnes) ainsi que la création d'un Chantier Tremplin. Les personnes peuvent ainsi bénéficier d'une **insertion** à travers une expérience professionnelle accompagnée. Elles sont également aidées pour définir leur projet professionnel avec l'objectif d'obtenir des contrats en entreprise ou obtenir des formations. Ces opérations sont également accompagnées par l'Etat.

L'expérimentation **Zéro Chômeur de longue durée** a démarré sur le quartier de St Nicolas, secteur le plus fragile du territoire. Objectif : partir des compétences des personnes pour créer leur futur emploi. Ces emplois seront donc conçus en fonction des talents des personnes concernées. Les postes seront aussi variés que les profils. Ils correspondront à des emplois qui n'existent pas encore pour éviter toute concurrence avec les entreprises locales.

Mise en place d'un Contrat local de santé Intercommunal

Le Contrat Local de Santé est l'outil de coordination des politiques de santé en lien avec les partenaires du territoire. Il permet d'identifier les priorités de santé publique en fonction des réalités observées sur le terrain : diagnostic, besoin des usagers, offre de santé, portrait social de territoire. L'objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès à la santé. Ce contrat a fait l'objet d'un travail en commun avec les élus locaux, les services et les partenaires qui ont formulé collectivement des préconisations.

Mis en place pour les trois prochaines années, ce contrat poursuit **5 axes** : adapter l'offre en santé, contribuer aux actions de promotion et prévention des risques, promouvoir la santé environnementale, faciliter le parcours d'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap et contribuer à la promotion des actions favorisant une bonne santé mentale.

Le **plan d'action** est décliné en 32 mesures concrètes visant à améliorer le quotidien des habitants de l'agglomération lavalloise.

Service médical de proximité

Un centre de santé a ouvert au Genest-Saint-Isle. Il propose des consultations médicales destinées en priorité aux 5 000 habitants sans médecin traitant. C'est un projet multipartenarial en réponse à la problématique d'**accès aux soins**. De nombreux partenaires ont permis cette installation : un groupe privé, le soutien de la Région Pays-de-la-Loire, le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'implication notamment des 14 maires de l'Ouest du territoire.



LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Soutien à la rénovation urbaine

Le **programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR)** se poursuit dans le quartier **Saint Nicolas**, avec les objectifs de :

- Désenclaver le quartier, notamment par des mobilités douces apaisées.
- Rénover l'ensemble des logements de Mayenne Habitat et de Méduane Habitat et construire un nouvel écoquartier,
- Aménager des espaces publics de proximité offrant des usages récréatifs divers, permettant la mise en place d'animations et les échanges entre les habitants du quartier,
- Favoriser le lien social, en faisant participer les habitants aux prochaines étapes du projet à travers la création d'une Maison des Projets.
- Reconquérir la trame verte et bleue et la Plaine d'Aventure, en mettant la nature au cœur du projet urbain, avec notamment la création d'une Ferme Urbaine.
- Créer une nouvelle activité économique dans le quartier avec entre autre la mise en place du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Avec un second avenant au projet signé en 2022, la **rénovation s'étend à l'ensemble des secteurs Kellermann et Pavement**. Rénovation intérieure des logements, aménagement des extérieurs, nouveaux espaces publics, les travaux entamés en 2019 devraient se poursuivre jusqu'en 2028.

Au terme de ceux-ci, **1 700 logements seront entièrement réhabilités**, un **nouvel écoquartier** et de **nouveaux espaces verts** verront le jour.

Le réaménagement du secteur KELLERMANN :



Une **maison des projets a été installée en 2023**. C'est un lieu de rencontres et d'échanges sur les projets en cours ou à venir : rénovation urbaine, création de nouveaux espaces ou de liaison, aménagement de la Plaine d'aventure et projet de Ferme urbaine.



Territoire Pilote Sobriété Foncière

Laval Agglomération a été sélectionnée en 2022 pour mener une **expérimentation dans le cadre du label Territoires Pilotes de Sobriété Foncière (TPSF)**. Cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour le territoire afin :

- Questionner l'usage et la consommation des sols pour l'urbanisation, leur valeur financière, agricole, paysagère ;
- Tester in situ des stratégies « zéro artificialisation nette » ;
- Démontrer la possibilité ou les limites de l'intensification des usages et des fonctions urbaines, mais également du recyclage foncier et immobilier.

Concrètement pour le territoire de Laval Agglomération les objectifs sont de :

- Construire une **stratégie foncière vers le zéro artificialisation nette à horizon 2030** ;
- Nourrir les réflexions et travaux lancés en 2023 pour **l'élaboration d'un nouveau PLU et d'un nouveau SCoT** ;
- Réfléchir à une **nouvelle forme de développement économique et de l'habitat** en mobilisant les gisements fonciers du territoire (friches notamment) ; identifiant des espaces potentiels de renaturation ; intensifiant les espaces d'activités sous utilisés.
- **Répondre au mieux aux besoins des habitants.**



Dans le cadre du lancement en 2023, **4 sites démonstrateurs** ont été retenus pour expérimenter un urbanisme sobre, qualitatif et répondant aux besoins des habitants et usagers. Une **concertation avec les élus communautaires et communaux, ainsi qu'avec des acteurs clefs du territoire** a été mise en place autour de 4 ateliers d'une demi-journée chacun.

Installation d'un conseil de développement (CODEV)

Le conseil de développement est une instance de **dialogue** entre citoyens, animée par Laval Agglomération, qui peut conduire à la rédaction d'avis sur les politiques publiques.

Quatre thèmes de travail ont été définis:

- ✚ Thème 1 : Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire
- ✚ Thème 2 : Contribuer à un usage raisonné des sols pour préserver cette ressource qui joue une fonction vitale pour le territoire
- ✚ Thème 3 : Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences
- ✚ Thème 4 : Contribuer à structurer une agglomération qui agit pour et avec les forces vives et les citoyens en transparence

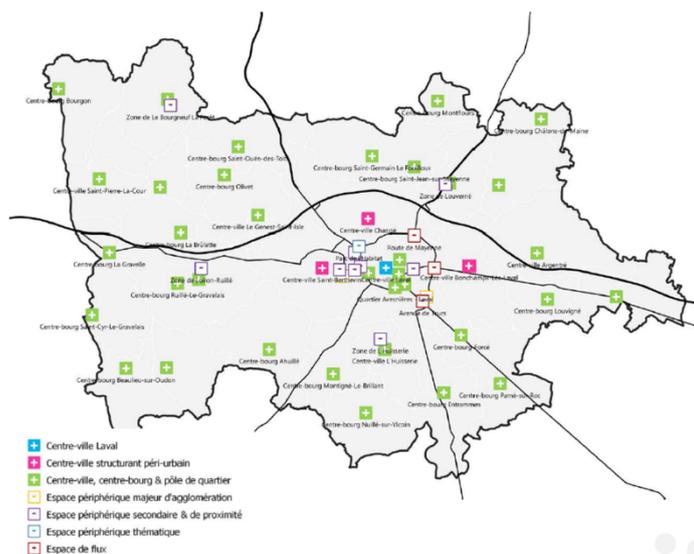
Le CODEV est constitué de 40 membres permanents représentant la diversité du territoire de Laval Agglomération.

Schéma d'Aménagement Commercial Intercommunal

Laval Agglomération a adopté en 2022 un nouveau Schéma d'Aménagement Commercial Intercommunal. Cette feuille de route comprend deux axes structurants :

- faire de la **préservation et du développement des centres-bourgs, cœurs de villes et de quartiers**, des priorités en matière d'aménagement commercial ;
- penser le **renouveau des zones commerciales** dans une vision plus qualitative que quantitative.

Il s'agit notamment de favoriser **l'implantation de nouveaux commerces en centralité**, accompagner les commerçants dans l'innovation, renforcer l'expérience client en centre-ville et centre-bourg, se doter d'outils de maîtrise des linéaires commerciaux et **d'outils de pilotage pour le renouvellement urbain et des zones commerciales**.



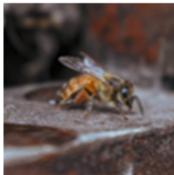
**UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

Co-Écriture du Projet Alimentaire Territorial

Laval Agglomération poursuit l'élaboration de son PAT : un projet alimentaire territorial est une **démarche volontaire et collective**.

De nombreux acteurs participent à l'élaboration de la 1^{ère} feuille de route du territoire : agriculteurs, producteurs, distributeurs, transformateurs, restaurateurs, associations, structures agricoles, agents, élus, cuisiniers....

L'**ambition** du territoire pour 2030 a été définie et un plan d'actions est définie :

	1. Protéger et valoriser les ressources naturelles (foncier, eau, biodiversité, qualité de l'air, etc.).		3. Offrir un accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité (assiette contribuant à la santé des mangeurs, décarbonée et équitable).
2. Soutenir et développer une agriculture durable, biologique, de proximité, solidaire et créatrice d'emplois.		4. Permettre aux citoyens d'avoir des clés de compréhension et des moyens pour se nourrir durablement, tout au long de la vie.	
	5. Faire correspondre l'offre et la demande locales, tout en préservant la santé économique des acteurs, la vitalité des milieux naturels.		6. Co-construire la Politique alimentaire avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, co-responsables de la réussite de sa mise en œuvre opérationnelle.

Actions sur la qualité et la quantité d'eau

Une tarification **éco-solidaire** du service de l'eau a été mise en place : il s'agit de mettre en œuvre de nouvelles tranches de facturation afin d'inciter à moins consommer :

4 tranches : 0 à 40 m³ – 41 à 100 m³ – 101 à 1 000 m³ - >1 000 m³

La reconduction de la certification ISO 9001, norme du management de la qualité, des services Eau et Assainissement témoigne de l'engagement de la collectivité et des équipes. Elle apporte des garanties en termes de **qualité** organisationnelle.

Le lancement de la certification ISO 45001 accentuera les attentes précises concernant la sécurité et la santé au travail et évitera d'accidents dans toutes les fonctions de l'entreprise.

Installation d'une ferme urbaine



L'alimentation, l'emploi, la cohésion sociale et l'agro-écologie sont les **quatre piliers** de cette espace de production, de formation et de mobilisation qui produira ses premiers légumes en 2026.

Il s'agit de relocaliser la production agricole pour **accroître l'autonomie alimentaire des villes, de cultiver durablement pour préserver nos ressources fondamentales, d'offrir une diversité d'aliments de qualité** pour la bonne santé des consommateurs.

Sur 10 hectares, la ferme proposera, au rythme de la saisonnalité, des légumes et des fruits frais, ainsi que de la viande et des œufs. Toute l'année des aliments bruts seront proposés en vente à la ferme ou en livraison, en marché, en restauration collective ou commerciale. Le mode de production biologique garantira des aliments sains et de qualité, contribuant ainsi au bien-être de tous les consommateurs et à la préservation de l'environnement.

Pour faire fonctionner la ferme, **22 emplois** seront créés dans les métiers de la production, de la vente, de l'animation, de la formation, de la conduite d'équipe et l'assistanat. La ferme sera une passerelle pour développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être, au service de l'employabilité dans le domaine agricole.

EN RÉSUMÉ

Membre du réseau de 100 lauréats "quartiers fertiles" soutenus par l'ANRU

10 hectares de production

Au cœur d'un quartier de 8 000 habitants

200 tonnes d'aliments bruts

1 000 habitants nourris

100 espèces de légumes cultivés

22 emplois ouverts

Agriculture biologique, agroforesterie, permaculture, éco pâturage.

Une biodiversité préservée, des ruches implantées

Un projet d'intérêt général porté par LAVAL agglomération, à Haute Valeur Environnementale Humaine et Sociale, promoteur d'une écologie de solutions, reposant sur deux piliers, l'humain et l'environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-158-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23